



Société des caoutchoucs de Grand-Béréby

SOCIETE ANONYME - CAPITAL: 21.601.840.000 FCFA

RCCM: CI. SAS. 1979 B 1.622 - CC: 7901993 M

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2013

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	1 ^{er} Semestre 2013	1 ^{er} Semestre 2012	Année 2012	Variation	
				En valeur	En pourcentage
Chiffre d'affaires	33 345 955 421	35 338 051 836	74 673 671 798	-1 992 096 415	-5.6%
Résultat d'exploitation	5 271 616 412	9 707 868 062	20 583 773 592	-4 436 251 650	-45.7%
Résultat financier	-207 905 769	9 814 473	30 737 162	-217 720 242	-2218.4%
Résultat des activités ordinaires	5 063 710 643	9 717 682 535	20 614 510 754	-4 653 971 892	-47.9%
Impôt sur le résultat	1 363 696 616	2 526 943 897	4 945 179 181	-1 163 247 281	-46.0%
Résultat net	3 687 031 591	7 124 290 509	15 249 544 990	-3 437 258 918	-48.2%

II- Commentaires de la Direction de la société

L'activité au premier semestre 2013 est marquée par une baisse des prix de vente de 21% pour le caoutchouc et l'huile de palme par rapport à l'exercice précédent. L'impact négatif sur le chiffre d'affaires a été limité à 5,6% grâce à une augmentation des volumes de vente de ces produits. Cette augmentation des volumes de ventes avec une réduction des coûts ont également limité l'impact négatif sur les résultats.

Le paiement d'un très haut niveau de dividendes, soit 25 milliards de FCFA au deuxième semestre 2012, a nécessité le recours aux financements externes pour réaliser certains investissements. Cet endettement a résulté en une augmentation des frais financiers au 1^{er} semestre 2013.

Les cours du caoutchouc et de l'huile de palme brute sur le marché international ont tendance à se stabiliser en ce début du second semestre.

III- Autres informations

L'instauration d'une taxe de 5% sur le chiffre d'affaires du caoutchouc et l'imposition au foncier des surfaces agricoles en exploitation (annexe fiscale 2012) continueront à avoir un impact négatif sur le résultat.

Ce rapport d'activité a fait l'objet d'une attestation délivrée par les commissaires aux comptes à l'issue d'une revue limitée des comptes arrêtés au 30 juin 2013.

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

SIGECO

01 BP 1328
ABIDJAN 01
Tél. : 20.21.75.75

**SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE
GRAND-BEREBY S.A.
SO.G.B.**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE TABLEAU D'ACTIVITES ET DE RESULTAT
ET LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2013**

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

SIGECO

01 BP 1328
ABIDJAN 01
Tél. : 20.21.75.75

**SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY S.A.
SO.G.B.**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE TABLEAU D'ACTIVITES ET DE RESULTAT
ET LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2013**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et, en application de l'article 849 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons procédé à :

- . l'examen limité du tableau d'activités et de résultat présenté sous la forme de comptes intermédiaires de la SO.G.B., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes intermédiaires.

Fait à ABIDJAN,
le 11 septembre 2013

Les commissaires aux comptes

UNICONSEIL
P.O. Koné Bakary
associé 

TIEMELE-YAO Diué
Expert-Comptable
Associé Gerant



SIGECO
N'DABIAN Kroah Bilé
Expert-Comptable
Associé Gerant